

BULLETIN

La Gazette Officielle de Québec contient l'avis suivant :

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du onzième jour de janvier courant 1888, incorporant Wilfrid Skaffe gentilhomme, Joseph Ovide Lafrenière, marchand, Joseph Octave Villeneuve, marchand, Alphonse Desjardins, banquier, Arthur Desjardins, avocat, tous de la cité de Montréal, et Louis Tranchemontagne, marchand de la ville de Berthier, sous le nom de "Berthier Beet Root Sugar Factory" dans le but de manifester du sucre de betterave avec un fonds social de cent mille piastres, divisé en deux mille actions de cinquante piastres chacune.

Le premier citoyen de Montréal qui ait songé à établir ici l'industrie de la préparation du bois est M. Ostell, dont la scierie et la fabrique de portes, chassis etc, existent encore, en pleine activité sur le canal. Le pionnier de notre industrie a vu depuis bien des rivaux s'établir autour de lui et dans toutes les autres parties de la ville, mais il ne s'est laissé dépasser par personne, adoptant les machines les plus perfectionnées et se tenant toujours, par la qualité et le fini des pièces qui sortent de ses ateliers, à la tête de ses plus jeunes concurrents. Nous recommandons à MM. les entrepreneurs de se rappeler qu'ils ont toujours été bien servis chez M. John Ostell et qu'ils le seront encore à leur satisfaction chaque fois qu'ils auront l'occasion de lui donner des commandes.

Le Conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal s'est occupé mercredi dernier, d'une question d'un intérêt tout particulier; elle a adopté une résolution recommandant aux compagnies de chemins de fer de placer des barrières à tous les passages à niveau où leur voie traverse un chemin fréquenté. La quantité énorme d'accidents qui arrivent chaque année, faute de barrières sur les chemins et les routes de nos environs fait un devoir impératif au gouvernement d'agir au plus tôt dans le sens de cette résolution.

Une motion dans le même sens a été aussi adoptée par la chambre de commerce anglaise de Montréal.

Nos lecteurs trouveront sur une autre page l'annonce de M. Raoul Dufresne, fabricant de peintures M. Dufresne trouvant le local où il était installé, au No 22 de la rue St-Sulpice, trop étroit pour les besoins de son commerce toujours croissant, a loué un spacieux magasin sur la rue Craig, où il sera plus en mesure de recevoir sa clientèle. Nous n'avons pas besoin de recommander à nos lecteurs d'encourager l'industrie canadienne en donnant leurs commandes à M. Dufresne qui est si bien représenté ici par son agent M. Frappier: c'est un devoir pour nous d'aider d'abord à nos compatriotes, surtout quand ils peuvent nous fournir des marchandises égales sinon supérieures à celles des autres manufactures.

Jusqu'ici, lisons-nous dans la Gazette des Tanneurs, de Berlin, on se servait, pour l'aiguisement d'outils à tranchant très fin, toujours d'huile. Mais comme l'huile, peu à peu, s'épaissit, cette méthode a l'inconvénient de rendre la meule crasseuse et sale. Pour y obvier, on a proposé récemment de remplacer, pour l'aiguisage, l'huile par un mélange de glycérine et d'alcool. Pour les outils à petit travail, on peut se servir de la glycérine pure. Pour les fers de varlope et autres outils à large tranchant, on fera mieux de prendre un mélange de 3 parties de glycérine et d'une partie d'alcool.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

LIQUIDATIONS

Stanford.—P. A. Roux, magasin général, dont nous avons annoncé la faillite, a fait un concordat avec ses créanciers moyennant 60c dans la piastre à 3, 6 et 9 mois garanti.

Québec.—T. Taylor, marchandises sèches, a fait cession de ses biens.

MM. A. P. Caron & Frères, négociants en gros, ont convoqué une assemblée de leurs créanciers.

Montréal.—Ashfield & Cie, quincaillerie, verrerie, etc, ont fait cession de leurs biens.

Le passif de F. P. Benjamin & Cie, dont nous annonçons la faillite dans notre dernier numéro, est de \$42,000.

M. Dolphis Lapointe, draps et nouveautés, a dû faire cession de ses biens.

M. Peter J. Scully, horloger, est en faillite.

MM. Gagnon, St. Pierre & Cie, draps et nouveautés, négocient en ce moment avec leurs créanciers pour obtenir un délai de 3, 6, 9 et 12 mois sans intérêt. Les principaux créanciers ont accepté la proposition.

La grande maison de vêtements confectionnés Wm Ewan & Fils, a suspendu ses paiements. Son passif est d'environ \$100,000.

NOTES

Montréal.—J. J. Duffy & Cie, qui vient de subir un incendie sur la rue St-Jacques, ont encore été éprouvé par le feu avant-hier. Pertes \$2,000, couvertes par les assurances.

G. R. Fabre, marchand de sellerie en gros, rue St-Paul, et Tiffin Frères, épiciers en gros, ont subi des pertes très considérables par l'incendie. M. Fabre perd, dit-on, \$50,000, avec \$30,000 d'assurances.

H. S. Lomas, hôtelier, Pointe St-Charles, est décédé.

Parmi les victimes des incendies, on cite N. Desmarais, barbier et marchand de tabac, pertes \$600 environ. J. H. Smith, hôtelier, pertes environ \$100. G. S. Aubert, épicier, et O. Beauchamp, hôtelier.

Fecteau Mells.—Philibert Gagné, magasin général, est décédé.

St. Zotique.—O. F. Prieur, magasin général, est décédé.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

"A. J. White & Company" manufacturiers et marchands de reinèdes, Montréal, Andrew J. White et Lyman Brown, manufacturiers de New-York. Depuis le 1er février 1888.

"The Beaver Oil Company" marchands d'huiles raffinées, Montréal. Hector McKenzie, Montcalm R. McKenzie et John Walter McKenzie, marchands

d'huiles de Montréal. Depuis le 1er février 1888.

"Howden Strake & Co.", marchands de fer, Montréal, James G. Howden et William Starke, marchands de fer de Montréal. Depuis le 1er février 1888.

"Provost & Cie.", épicier, Montréal, Arthur Provost, commis et Marie Mathilde Larose, épouse séparée de biens de Anatole Larose, employé public, de Montréal. Depuis le 2 janvier 1888.

"Brouillet & Legault", épiciers, Montréal, Guillaume Brouillet et Albert Legault, épiciers de Montréal. Depuis le 1er février 1888.

"D. Nicholson & Co.", couvreurs, Montréal, Helen Wright, fille majeure et John Smith, couvreurs, de Montréal. Depuis le 1er février 1888.

La société "Alexander, Fergusson & Co.", manufacturiers de Glasgow, Ecosse,

composée de Henry Alexander, Alexander A. Fergusson, Peter Hastie et Robert Munro, tous de Glasgow sus'd et William Brown, de Montréal, font affaires à Montréal comme manufacturiers et marchands de peinture et d'huiles, sous la raison sociale de "Fergusson Alexander & Co." Depuis le 11 février 1888.

"Ross & McBae", contracteurs de chemin de fer, John Ross, de Grantham, et Philip McRai, de Lancaster, Ont. Depuis le 1er juillet 1887.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

La société "Terroux & Black," composée de Félix Black, barbier, et Aimé Terroux, hôtelier, de Montréal, a été dissoute le 9 février 1888.

La société "Charest & Lamoureux," composée de Joseph Charest & Charles Lamoureux commerçants de chevaux de Montréal, a été dissoute le 2 janvier 1888.

La société "Fergusson Alexander & Co" composée de Henry Alexander, A. Fergusson, Peter Hastie & Robert Munro de Glasgow, Ecosse, et de William Brown, de Montréal Manufacturiers & marchands de peintures et huiles à Montréal, a été dissoute le 11 Février 1888.

La société "Riepert & McIntyre" composée de Hermann F. Riepert Joseph H. McIntyre, manufacturiers de fourrures de Montréal, a été dissoute le 13 Février 1888.

SOCIÉTÉS INCORPORÉES

"The Agricultural Insurance Company" constituée à Watertown, Etat de New-York, le 10 avril 1849. Siège principal dans la Province de Québec, Montréal. C. R. G. Johnson de Montréal. Principal Gérant.

"The North West Cattle Company, limited," constituée à Ottawa par Lettres Patentes le 20 mars 1882. Siège principal Montréal Andrew Allan, de Montréal, Président.

"The Academy of music Company of Montréal" constituée à Québec par acte de la Législature 38 Victoria chap. 67. Siège principal, Montréal, Andrew Allan, de Montréal, Président.

T. A. & A. U. GROTHÉ

Importateurs et fabricants de

MONTRES et BIJOUX

Horloges, Argenterie, etc.

No 95, RUE SAINT-LAURENT

MONTREAL.

KENT & TURCOTTE

Comptables, Auditeurs et Commissaires

No 7, PLACE D'ARMES

(Au-dessus de la banque J.-Cartier)

SPECIALITÉ:

Règlement des Affaires de Faillite

Christmas & New Year's VISITING CARDS

Cartes de Noël et du Jour de l'An. Cartes pour réceptions et soirées, menus, etc. Gravure et Impressions dans les derniers goûts,

Chez BISHOP

165 et 167, RUE ST-JACQUES

AVIS.

Un incendie ayant récemment détruit la bâtisse occupée par les soussignés, au No. 77, rue St-Jacques, nous prenons la liberté d'informer nos amis et clients que, ayant acheté le stock de la faillite de James Langlands & Fils, on nous trouvera en pleine opération aux numéros

624 et 626 rue Craig.

J. J. DUFFY & CIE.,

Moulins Canadiens à Café et à Epices. 8 février 1888—51

HUDON, HEBERT & Cie

(Ci-devant J. HUDON & CIE)

Importateurs de

Vins, Liqueurs et Provisions

EN GROS

304 et 306, rue St-Paul

143 et 145, rue des Commissaires

N.B.—Nous faisons une spécialité des VINS de MESSE, et tenons constamment en main pour cet usage, les vins de Sicile, Tarragone et le Sauternes.

Spécialités bien connues et en bonne demande

Castor-Fluid de Gray

Une huile délicate pour les cheveux.

SAPONACEOUS DENTIFRICE DE GRAY

Poudre dentaire antiseptique.

DENTAL PEARLINE DE GRAY

Dentifrice liquide, très rafraichissant.

Chloralyne de GRAY

Pour le mal aux dents.

Les pharmaciens et droguistes pourront s'approvisionner dans toutes les maisons de gros de Montréal.

Seul fabricant.

HENRY R. GRAY,

Chimiste, 144 St. Laurent, Montréal.

LA CIE DE TELEPHONE BELL DU CANADA

ANDREW ROBERTSON, W. F. SISE
Président. Vice-président.
P. SLATER, Secrétaire-Trésorier.

Bureau principal à Montréal.

Cette compagnie vendra ses instruments à des prix variant de \$10 et au-dessus. Ces instruments sont protégés par les brevets que possèdent la compagnie, et les acquéreurs sont par conséquent à l'abri de contestations, et pourront se servir des lignes principales aux prix des abonnés.

La compagnie prendra des arrangements pour relier les localités privées de communications télégraphiques, avec le bureau de télégraphe le plus proche, ou encore construira des lignes privées pour les individus ou les compagnies, pour relier leurs résidences à leurs places d'affaires. Elle est prête à manifester toutes sortes d'appareils électriques.

Pour détails complets s'adresser au bureau de la compagnie à Montréal.